



AGIR POUR LE LOGEMENT
Chambre du
GRAND PARIS

COMMUNIQUE DE PRESSE

Conférence de la FNAIM du Grand Paris sur la sécurité au Salon de la Copropriété « En Ile de France comme ailleurs, l'Etat ne peut assumer seul la sécurité »

Paris, le 24 novembre 2016 – A l'occasion de sa conférence sur la sécurité qui se tient aujourd'hui au Salon de la Copropriété, la FNAIM du Grand Paris rappelle que la sécurité est l'affaire de tous les citoyens et qu'elle-même s'engage, à travers son réseau de 2 200 adhérents, sur des actions de prévention en Ile de France. Elle a notamment signé des conventions avec les acteurs majeurs de la sécurité: la Préfecture de Police, la Brigade des sapeurs-pompiers et la Région de Gendarmerie de l'Ile de France.

La sécurité, une affaire collective

Pour Didier Camandona, président de la FNAIM du Grand Paris, il ne faut pas se tromper de débat : « *En annonçant à l'issue d'un comité interministériel le déblocage de 42,7 millions d'euros pour relancer le tourisme, le Premier ministre, Manuel Valls, a souhaité envoyer un signal fort afin de rassurer les touristes. On pourrait polémiquer sur la faiblesse des montants débloqués. Cependant, dans un Etat qui fait partout la chasse aux économies, la question de la sécurité ne peut plus être uniquement traitée sous l'angle des moyens financiers. Bien sûr, les forces de sécurité, en première ligne dans cette lutte contre le terrorisme et la délinquance, doivent disposer de moyens suffisants. Les caméras de vidéosurveillance comme les équipements de nos fonctionnaires sont essentiels tant la lutte s'avère difficile et dangereuse. Mais s'il y a une leçon que les derniers attentats nous ont enseigné, c'est celle de la nécessaire mobilisation de tous, au service de la sécurité. En clair, le seul effort des forces de l'ordre ne saurait suffire à garantir notre sécurité et à rassurer touristes et concitoyens. La sécurité est une affaire collective qui ne peut se limiter à l'action des autorités* ».

Il précise : « *Pendant longtemps, le dogme sacré du monopole de la contrainte organisée, jugé inséparable de l'Etat de droit, a semblé constituer la limite à ne pas franchir. Pourtant, dans un monde où la menace est devenue permanente et polymorphe, l'Etat ne peut gérer à lui seul les menaces et les atteintes à la sécurité. La mobilisation d'une Réserve citoyenne figurait déjà une évolution significative en faveur d'un engagement plus conséquent des citoyens. Il nous faut aujourd'hui aller plus loin, en impliquant davantage les professionnels, et notamment les professionnels de l'immobilier* ».

Le rôle et la responsabilité de l'agent immobilier

Didier Camandona revient sur le rôle de l'agent immobilier face à l'insécurité: « *C'est l'agent immobilier qui est au cœur de la cité. Il en connaît chaque rue, chaque carrefour, chaque quartier. Pour lui, tout ce qui peut affecter ou améliorer l'équilibre de notre société mérite d'être pris en compte. Il est donc idéalement placé pour jouer un rôle en faveur de la sécurité. D'autant plus que nos concitoyens sont les premiers à réclamer cette exigence de sécurité, par exemple lorsqu'ils sont à la recherche d'un logement, en Ile de France comme ailleurs. Sécurité et logement se situent d'ailleurs au premier rang des besoins primaires identifiés par la pyramide de Maslow.* »

Les problématiques de squats, trafics dans les parties communes d'immeubles, prostitution ou lutte contre le blanchiment des capitaux relèvent en partie des prérogatives des professionnels de l'immobilier qui agissent d'ores et déjà en auxiliaires de sécurité. C'est au syndic qu'il appartient alors de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire respecter les dispositions relatives à la vie en copropriété.

Didier Camandona explique : « *La question de l'encadrement est inhérente à cette délégation de la sécurité. Il n'est pas question pour les professionnels de l'immobilier de se substituer à la police. Ils n'en ont ni le pouvoir ni la compétence. L'enjeu est en revanche de s'appuyer sur leur expertise et de ne pas dénigrer la démocratie de palier. La création d'une structure de coordination sécurité tourisme dans chaque département, annoncée dans le plan gouvernemental pourrait constituer une partie de la solution. A condition toutefois de donner la parole aux professionnels concernés et d'écouter ceux qui ont indubitablement beaucoup à dire et à apporter en matière de sécurité.* »



AGIR POUR LE LOGEMENT
Chambre du
GRAND PARIS

COMMUNIQUE DE PRESSE

Didier Camandona conclut : « *Parce que l'insécurité compromet notre « vivre ensemble » et l'attractivité de notre territoire à l'international, elle risque de mettre gravement en péril le développement du Grand Paris et peut l'évincer des grands enjeux économiques. L'Île de France qui constitue l'une des premières destinations touristiques au monde mérite l'engagement de tous. Ne pas mobiliser toutes les bonnes volontés serait suicidaire* ».

A propos de la FNAIM du Grand Paris

L'organisation syndicale représente en Ile-de-France, hors Seine et Marne, 1 400 professionnels de l'immobilier qui gèrent 2 000 cabinets et succursales, soit un chiffre d'affaires de plus d'un milliard d'euros. La Chambre est spécialisée dans 13 métiers différents de la transaction, de la gestion, de l'expertise et du conseil. Trois de ces métiers sont réglementés par l'Etat, il s'agit de la transaction, de l'administration de biens et des syndics de copropriété. Dotée de nombreux outils d'analyse, la FNAIM du Grand Paris est une référence incontestée en matière d'informations, d'études économiques et d'informations juridiques sur les marchés immobiliers. La Chambre est membre du CESER Ile de France, du Comité Régional Ile de France présidé par le Préfet de Région et membre de l'Observatoire du logement autour des gares de la Société du Grand Paris.

Site Internet : <http://lamaisondelimmobilier.org/> | Twitter : @fnaimidf

Contact presse: Gaëlle GUSE – 01 55 30 70 93 – gaelle.guse@grayling.com